

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 2025-1358
EN LIEN AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) MODIFIANT LE
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME N° 2015-843
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 27 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de N° 2025-1358 modifiant le règlement édictant le plan d'urbanisme N° 2015-843 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'apporter les modifications suivantes pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - modifier la carte des Affectations du sol du plan d'urbanisme afin de créer l'affectation « industrielle – secteur aéroportuaire industriel » à même une partie de l'affectation « industrielle – secteur aéroportuaire »;
 - modifier la grille de l'affectation « industrielle » en ajoutant une ligne pour le « secteur aéroportuaire industriel » et y préciser les fonctions compatibles;
 - ajout d'une section sur les zones de réserve industrielles à la fin de la section « Affectation industrielle »;
 - création de la « zone de réserve industrielle » à l'intérieur de l'affectation « industrielle – secteur central » et ajout d'une carte identifiant la zone de réserve dans la partie sud du parc industriel de Granada dans le quartier Granada;
 - création de la « zone de réserve industrielle » à l'intérieur de l'affectation « industrielle – secteur secondaire », ajout d'une carte identifiant la zone de réserve entre l'avenue Larivière et le rang du Rapide-Sept dans la zone industrielle du quartier de Cadillac.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 10 mars 2025 à compter de 19 h 40** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda. L'objet de cette assemblée est de consulter toutes les personnes intéressées par ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3) Le projet de règlement N° 2025-1358 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda. De plus, pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec Mme Carolann St-Jean, cheffe de l'aménagement à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro 819 797-7110, poste 7383.
- 4) Le projet de règlement N° 2025-1358 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29^e jour du mois de janvier 2025
et publié le 5 février 2025



Angèle Tousignant, greffière